

# Charte de la Section Sportive Basket

Engagement élève (Exemplaire à joindre au dossier, daté et signé)

Le Collège Jean Monnet de Lusignan, le Comité Départemental de la Vienne de Basketball, le Pays Mélusin Basket Club (PMBC) et le Grand Poitiers ont mis en place un partenariat pour créer une section sportive départementale.

La section sportive départementale basket-ball est l'une des vitrines du collège. A ce titre, vous devez avoir une exemplarité tant au niveau du comportement qu'au niveau de l'hygiène de vie.

## Les objectifs

- Permettre aux élèves de pratiquer une **activité sportive soutenue** en équilibre avec les contraintes de **travail nécessaire à la réussite scolaire** qui reste primordiale.
- Permettre à chaque élève une prise de conscience de **sportif citoyen** : responsabilisation, vie du club, animation, arbitrage, ...
- **Diversifier les parcours motivants** dans le cadre des enseignements optionnels proposés au collège en utilisant la pratique sportive comme levier de réussite.
- Chaque jeune fera l'objet d'un **accompagnement personnalisé et d'un suivi individualisé**.

## L'organisation et les contenus

La candidature est ouverte à tous les jeunes du département entrant en **cinquième, quatrième** et éventuellement en **troisième en cas de places disponibles**. L'inscription en cinquième implique un engagement pour **trois années scolaires**, en quatrième pour **deux années scolaires**.

Les élèves inscrits bénéficient en plus de leur programme scolaire habituel :

- Des entraînements spécifiques basket, hors temps scolaire et après les cours.
- Trois heures (2h + 1h) pour leur préparation physique générale, pour l'entraînement, pour la formation de jeune sportif citoyen et pour la sensibilisation à l'hygiène du sportif (alimentation, ...) durant le temps scolaire.
- Des heures d'étude entrant dans le dispositif « aide aux devoirs » sont disponibles si un élève est en demande d'aide, sur les heures de basket, ou non.
- Des événements seront mis en place **par le collège et ses partenaires** (par exemple : accueil de joueurs d'un club, dans un club ou spectateur d'un match, ...) chaque année, pour chaque niveau.

En cas d'inaptitude partielle ou complète, un certificat médical est nécessaire. La présence des élèves à la séance est souhaitée, sauf en cas de mobilité réduite.

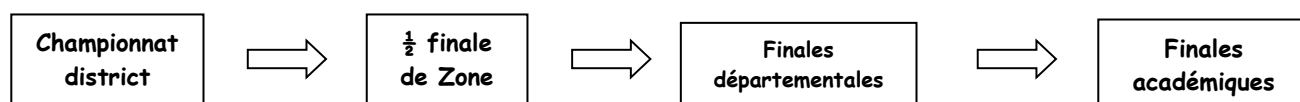
## La compétition

Le pôle compétition est abordé avec l'UNSS. Tous les joueurs de la section doivent s'inscrire à l'Association Sportive du collège Jean Monnet. Ils ne participent qu'aux compétitions ou formations selon un planning établi par l'UNSS et Monsieur Dubreuil. Afin d'éviter une surcharge de basket, les élèves inscrits à la section ne sont pas tenus de participer aux séances d'entraînement de l'UNSS. Ils seront cependant tenus de se présenter aux journées de compétition ou de formation.

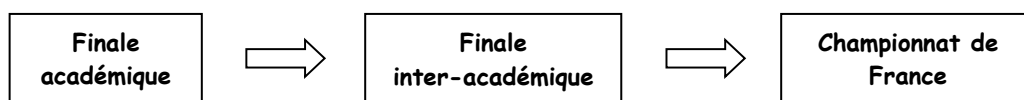
Les élèves sont prévenus des modalités, dates et horaires des compétitions sur le tableau d'affichage UNSS au collège.

- Pour les 6<sup>èmes</sup> / 5<sup>èmes</sup> : regroupement des élèves de la section + élèves de l'association sportive du collège afin de participer au championnat UNSS « classique ».

Nota : seuls les élèves en sélection départementale peuvent être exemptés de la participation au championnat UNSS « classique ».



- Pour les 4<sup>èmes</sup> / 3<sup>èmes</sup> : les élèves de la section participent au championnat de France « Excellence ».



**L'inscription à la section basket implique d' :**

- Etre licencié à l'Association Sportive du collège Jean Monnet et participer à l'UNSS selon un programme défini en début d'année scolaire. Il sera donné par Monsieur Dubreuil en septembre 2020, après avoir déterminé les mercredis retenus.
- Etre licencié dans un club affilié qui assure une compétition dominicale.

### **La pratique du basket à la section est indissociable:**

- Du travail scolaire. Si un manque de travail est détecté, le rattrapage des cours est envisageable sur les créneaux horaires du basket, dans une salle de travail à l'intérieur du gymnase.
- De l'attitude au sein du collège. Les comportements perturbateurs qui nuiraient au bon fonctionnement de la classe peuvent aboutir à des sanctions graduées, jusqu'à l'exclusion de la section et de la classe.

**Les entraînements seront assurés par Monsieur Habbane, entraîneur diplômé.** Sous le contrôle d'un conseiller technique fédéral, il assurera la partie physique et technique.

Le professeur responsable, **Monsieur Dubreuil assure la coordination** des différentes disciplines afin d'éviter les incohérences et surcharges, il assure également le suivi individuel en liaison avec les professeurs principaux et les familles.

Les séquences de formation sportive générale et du jeune sportif citoyen seront assurées en coordination par les deux intervenants.

### **Le suivi médical**

Il est assuré par le Docteur Cailleau en liaison avec le professeur d'EPS et le médecin scolaire.

**Pour l'admission**, votre enfant doit subir un examen médical initial effectué par un médecin de votre choix que vous aurez informé de la charge d'entraînement et de pratique compétitive liée à la section et à l'UNSS.

Pour la prévention des blessures, il est fortement conseillé d'avoir un suivi régulier chez un dentiste et un podologue.

### **Le recrutement**

Il se fait sur dossier, entretien et épreuves sportives. Seront sélectionnés **des élèves de bon niveau sportif, présentant une forte motivation et n'ayant pas de difficultés scolaires majeures.**

L'équilibre entre les différentes capacités scolaires et sportives est privilégié et une place importante est accordée à l'intérêt pour la prise de responsabilité, la conscience de sportif citoyen.

**Pour les élèves hors secteur :**

L'élève ne relevant pas du secteur du collège peut être admis **par dérogation** accordée par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

Le collège ne dispose pas d'internat. Les élèves peuvent éventuellement être hébergés en familles d'accueil (contact à prendre auprès du PMBC) ou à l'internat garçons du lycée de Venours.

Concernant les transports scolaires entre Venours et le collège, votre enfant pourra emprunter un ramassage scolaire existant.

La Section Sportive en cinquième, quatrième et troisième complète les dispositifs pédagogiques du collège mis en place pour la **diversification des voies de la réussite pour les élèves.**

**Je m'engage à respecter la charte de la section basket du collège Jean Monnet de Lusignan.**

Date :

Signature du responsable :

Signature de l'élève :

# Charte de la Section Sportive Basket

Engagement élève (Exemplaire à conserver par la famille)

Le Collège Jean Monnet de Lusignan, le Comité Départemental de la Vienne de Basketball, le Pays Mélusin Basket Club (PMBC) et le Grand Poitiers ont mis en place un partenariat pour créer une section sportive départementale.

La section sportive départementale basket-ball est l'une des vitrines du collège. A ce titre, vous devez avoir une exemplarité tant au niveau du comportement qu'au niveau de l'hygiène de vie.

## Les objectifs

- Permettre aux élèves de pratiquer une **activité sportive soutenue** en équilibre avec les contraintes de **travail nécessaire à la réussite scolaire** qui reste primordiale.
- Permettre à chaque élève une prise de conscience de **sportif citoyen** : responsabilisation, vie du club, animation, arbitrage, ...
- **Diversifier les parcours motivants** dans le cadre des enseignements optionnels proposés au collège en utilisant la pratique sportive comme levier de réussite.
- Chaque jeune fera l'objet d'un **accompagnement personnalisé et d'un suivi individualisé**.

## L'organisation et les contenus

La candidature est ouverte à tous les jeunes du département entrant en **cinquième, quatrième** et éventuellement en **troisième en cas de places disponibles**. L'inscription en cinquième implique un engagement pour **trois années scolaires**, en quatrième pour **deux années scolaires**.

Les élèves inscrits bénéficient en plus de leur programme scolaire habituel :

- Des entraînements spécifiques basket, hors temps scolaire et après les cours.
- Trois heures (2h + 1h) pour leur préparation physique générale, pour l'entraînement, pour la formation de jeune sportif citoyen et pour la sensibilisation à l'hygiène du sportif (alimentation, ...) durant le temps scolaire.
- Des heures d'étude entrant dans le dispositif « aide aux devoirs » sont disponibles si un élève est en demande d'aide, sur les heures de basket, ou non.
- Des événements seront mis en place **par le collège et ses partenaires** (par exemple : accueil de joueurs d'un club, dans un club ou spectateur d'un match, ...) chaque année, pour chaque niveau.

En cas d'inaptitude partielle ou complète, un certificat médical est nécessaire. La présence des élèves à la séance est souhaitée, sauf en cas de mobilité réduite.

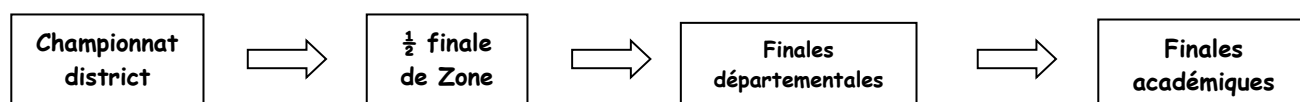
## La compétition

Le pôle compétition est abordé avec l'UNSS. Tous les joueurs de la section doivent s'inscrire à l'Association Sportive du collège Jean Monnet. Ils ne participent qu'aux compétitions ou formations selon un planning établi par l'UNSS et Monsieur Dubreuil. Afin d'éviter une surcharge de basket, les élèves inscrits à la section ne sont pas tenus de participer aux séances d'entraînement de l'UNSS. Ils seront cependant tenus de se présenter aux journées de compétition ou de formation.

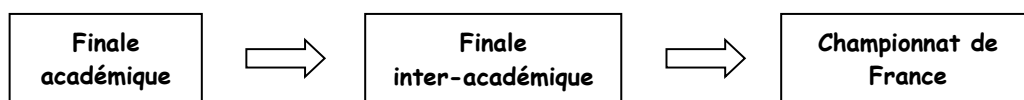
Les élèves sont prévenus des modalités, dates et horaires des compétitions sur le tableau d'affichage UNSS au collège.

- Pour les 6<sup>èmes</sup> / 5<sup>èmes</sup> : regroupement des élèves de la section + élèves de l'association sportive du collège afin de participer au championnat UNSS « classique ».

Nota : seuls les élèves en sélection départementale peuvent être exemptés de la participation au championnat UNSS « classique ».



- Pour les 4<sup>èmes</sup> / 3<sup>èmes</sup> : les élèves de la section participent au championnat de France « Excellence ».



### **L'inscription à la section basket implique d' :**

- ☑ Etre licencié à l'Association Sportive du collège Jean Monnet et participer à l'UNSS selon un programme défini en début d'année scolaire. Il sera donné par Monsieur Dubreuil en septembre 2020, après avoir déterminé les mercredis retenus.
- ☑ Etre licencié dans un club affilié qui assure une compétition dominicale.

### **La pratique du basket à la section est indissociable:**

- ☑ Du travail scolaire. Si un manque de travail est détecté, le rattrapage des cours est envisageable sur les créneaux horaires du basket, dans une salle de travail à l'intérieur du gymnase.
- ☑ De l'attitude au sein du collège. Les comportements perturbateurs qui nuiraient au bon fonctionnement de la classe peuvent aboutir à des sanctions graduées, jusqu'à l'exclusion de la section et de la classe.

**Les entraînements seront assurés par Monsieur habbane, entraîneur diplômé.** Sous le contrôle d'un conseiller technique fédéral, il assurera la partie physique et technique.

Le professeur responsable, **Monsieur Dubreuil assure la coordination** des différentes disciplines afin d'éviter les incohérences et surcharges, il assure également le suivi individuel en liaison avec les professeurs principaux et les familles.

Les séquences de formation sportive générale et du jeune sportif citoyen seront assurées en coordination par les deux intervenants.

### **Le suivi médical**

Il est assuré par le Docteur Cailleau en liaison avec le professeur d'EPS et le médecin scolaire.

**Pour l'admission**, votre enfant doit subir un examen médical initial effectué par un médecin de votre choix que vous aurez informé de la charge d'entraînement et de pratique compétitive liée à la section et à l'UNSS.

Pour la prévention des blessures, il est fortement conseillé d'avoir un suivi régulier chez un dentiste et un podologue.

### **Le recrutement**

Il se fait sur dossier, entretien et épreuves sportives. Seront sélectionnés **des élèves de bon niveau sportif, présentant une forte motivation et n'ayant pas de difficultés scolaires majeures.**

L'équilibre entre les différentes capacités scolaires et sportives est privilégié et une place importante est accordée à l'intérêt pour la prise de responsabilité, la conscience de sportif citoyen.

### **Pour les élèves hors secteur :**

L'élève ne relevant pas du secteur du collège peut être admis **par dérogation** accordée par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

Le collège ne dispose pas d'internat. Les élèves peuvent éventuellement être hébergés en familles d'accueil (contact à prendre auprès du PMBC) ou à l'internat garçons du lycée de Venours.

Concernant les transports scolaires entre Venours et le collège, votre enfant pourra emprunter un ramassage scolaire existant.

La Section Sportive en cinquième, quatrième et troisième complète les dispositifs pédagogiques du collège mis en place pour la **diversification des voies de la réussite pour les élèves.**

**Je m'engage à respecter la charte de la section basket du collège Jean Monnet de Lusignan.**

Date :

Signature du responsable :

Signature de l'élève :